



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS
ÉCOLE PRIMAIRE BRASSARD/SAINT-PATRICE**

Procès-verbal de la 2^e réunion ordinaire du conseil d'établissement tenu le 10 du mois de novembre 2020, à 18h30, en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames :

Julie Milliard	Parent
Annie-Claude Dépelteau	Parent
Karine Martin	Parent
Valérie Nantais-Martin	Parent
Patsy Moore	Responsable du service de garde
Nancy Colette	Enseignante
Véronique Cournoyer	Enseignante

Messieurs :

Sébastien Bérard	Parent
Jean-Philippe Daigle (départ à 20h18)	Parent
Stéphane Proulx	Enseignant

PARTICIPAIT ÉGALEMENT

Monsieur Pier-Samuel Poulin	Directeur
Madame Isabelle Boucher	Directrice adjointe



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

N° de la résolution
ou annotation

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après vérification du quorum, la réunion débute à 18h30

Il est proposé par Julie Milliard et appuyé par Karine Martin :

QUE : l'ordre du jour soit adopté comme présenté.

CÉ # 2020-11-001

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 septembre 2020

Dans les présences, il manque un « i » dans le nom de madame Milliard.

Il est proposé par Julie Milliard et appuyé par Jean-Philippe Daigle :

QUE : le procès-verbal du 11 juin 2020 soit adopté tel que modifié

CÉ #2020-11-002

➤ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

3.1 En suivi à la lettre d'un parent concernant les devoirs à l'école. La direction a présenté le message au comité pédagogique. Un appel a été fait au parent concerné pour lui présenter les réponses obtenues. Monsieur Jean-Philippe Daigle, employé de la Commission scolaire pour le secteur transport, quitte la rencontre pour ce point.

Un parent dépose un commentaire à l'effet que certaines philosophies éducatives considèrent les devoirs comme contreproductifs. Monsieur le directeur précise qu'il y a bien des considérations à tenir compte dans notre évaluation sur l'utilisation des devoirs (la durée, le lien avec les parents, etc.).

3.2 Lettre sur les transports scolaires desservant l'école. Madame Isabelle Lapointe a répondu à notre lettre en considérant nos propositions, mais nous informe que notre lettre n'a pu être déposée au conseil des commissaires avant le changement de gouvernance.



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

No de la résolution
ou annotation

Elle nous informe qu'elle ne pourra réaliser nos demandes puisque jugées comme irréalisables.

Plusieurs membres du conseil d'établissement trouvent que la réponse de madame Lapointe « coupe court » et apporte peu de réponses ou manque de recherche de solutions.

Monsieur le directeur rappelle que la politique de la commission scolaire s'applique à toutes les écoles. Il est proposé de demander des informations sur la moyenne du temps de transport et le nombre d'élèves touchés par un temps excédant 35 minutes de transport.

Il est proposé que la présidente du conseil d'établissement prépare une lettre de réponse au nom du Conseil d'établissement.

4. Formation obligatoire en lien avec la loi 40

Monsieur le directeur propose que dans le cadre de notre obligation de formation en tant que membre d'un conseil d'établissement, nous nous limitons aujourd'hui à l'aspect de notre rôle sur le conseil d'établissement. La fiche récapitulative de l'information à connaître sur le conseil d'établissement est présentée. Monsieur le directeur présente les différents pouvoirs du conseil d'établissement.

5. Désignation des membres du conseil d'établissement et de la durée du mandat

Le point est amené aux fins de clarification.

Il est entendu que madame Valérie Nantais-Martin conserve la durée d'un mandat de deux ans et que le mandat de monsieur Jean-Philippe a un mandat d'un an.

6. Modification aux règlements sur les dates des séances pour l'année scolaire 2020-2021

Il est entendu que la date de la rencontre du conseil d'établissement de décembre sera avancée du 17 au 14 décembre.



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

No de la résolution
ou annotation

7. Approbation des campagnes de financement

**7.1 Utilisation des profits pour la campagne de financement
décidé en juin dernier**

Il proposé par le conseil d'école que l'utilisation des sommes servent au réaménagement de nos bibliothèques. La présidente recommande de maintenir la décision de juin et d'entériner la décision du conseil d'école. Il sera alors possible de se pencher sur des solutions de financement jugées plus cohérentes avec nos choix environnementaux. Les directions d'école précisent aussi que la campagne de financement choisie, dans le cadre de la Covid, sera facilitante parce qu'aucune marchandise ne transitera par l'école. Les clients transigeront par le net et les commandes faites d'ici le 30 novembre seront livrées, à la charge de la compagnie, au plus tard la semaine avant Noël. La campagne nous rapportera 30% de profit. Cette campagne de financement aura aussi comme avantage de mettre en évidence les préférences des acheteurs, ce qui nous aidera à nous positionner pour les campagnes à venir.

Lors de la rédaction de la lettre informant les parents, il est jugé important de mettre l'objet du financement en évidence et d'être « marketing » dans notre approche.

Il est proposé par madame Valérie Nantais-Martin
Appuyé par monsieur Sébastien Bérard :

QUE : le conseil d'établissement accepte que la campagne prévue en juin ait lieu et que les sommes investies visent l'aménagement des bibliothèques des deux pavillons.

CÉ #2020-11-003

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

7.2 Bôsapin pour le profil Anglais+

Monsieur le directeur informe que le programme d'Anglais+ organisera, comme chaque année, un voyage à Toronto au printemps. Les encadrements actuels n'imposent pas d'abandonner un projet comme celui-ci, projet qui motive les élèves. La campagne de fond par



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

No de la résolution
ou annotation

la vente de sapins est prévue pour en diminuer le cout pour les familles.

Il est proposé par madame Nancy Colette et appuyé par madame Véronique Cournoyer :

QUE : la campagne soit acceptée par le conseil d'établissement.

CÉ #2020-11-004

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

7.3 Cartes-cadeaux « fundscript » pour e profil Anglais +

Dans la même lignée que le point précédent. Il y a aussi une demande pour une campagne de financement par la vente de cartes-cadeaux.

Il est proposé par madame Nancy Colette et appuyé par madame Véronique Cournoyer :

QUE : la campagne soit acceptée par le conseil d'établissement.

CÉ #2020-11-005

➤ **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

8. Approbation de l'utilisation des locaux pour les élections municipales du 6 et 7 novembre 2021

Monsieur le directeur a reçu une demande d'utilisation des locaux de l'école aux fins de la prochaine élection municipale.

Proposé par madame Karine Martin et appuyé par monsieur Jean-Philippe Daigle:


QUE : le conseil d'établissement accepte que la ville de Magog utilise ses locaux pour la tenue des élections municipales.

CÉ #2020-11-006

➤ **APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

9. Information de la direction

9.1 Cadre financier 2020-2021

	<p style="text-align: center;">Procès-verbal de la 2^e réunion ordinaire du conseil d'établissement 2020-2021 de l'École Brassard/Saint-Patrice</p>
<p>No de la résolution ou annotation</p>	<p>Monsieur le directeur présente le document au conseil d'école et traduit l'information en définissant l'impact des sommes dans la réalité.</p> <p>9.2 Démarche menant à l'approbation de la grille-matière 21-22</p> <p>Monsieur le directeur présente la démarche déposée au conseil d'école. Dans les prochaines semaines, le personnel enseignant de l'école se penchera sur les choix de grille-matière pour l'année 2020-2021. Un vote sur la grille-matière se tiendra le 11 décembre prochain. La grille-matière choisie sera soumise à l'approbation du conseil d'établissement le 14 décembre.</p> <p>9.3 Ajustement quant au calendrier des normes et modalité 20-21</p> <p>Pour faire suite au décret du ministre, émis le 28 octobre dernier, monsieur le directeur présente les modifications imposées. Il présente les dates ainsi modifiées.</p> <p>10. Information des enseignants</p> <p>Nil</p> <p>11. Information du personnel de soutien</p> <p>Nil</p> <p>12. Information de l'O.P.P.</p> <p>Il y a deux bénévoles qui aident à recouvrir des livres, selon les encadrements discutés lors de la dernière séance du conseil d'établissement.</p> <p>13. Correspondance Projet de construction d'un stationnement à étages au coin St-Patrice/Collège</p> <p>Madame la présidente informe le conseil du projet de construction d'un stationnement à étage. Elle demande si des membres du conseil</p>



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

No de la résolution
ou annotation

ont des commentaires et questions à formuler. Il y a une préoccupation de l'augmentation du trafic et la complexification de la circulation et du maintien de la sécurité des élèves. Il est aussi soulevé des inquiétudes quant aux problèmes de bruits pendant la construction et après, puisque des locaux commerciaux y seront construits. Il est jugé nécessaire de mentionner ces préoccupations à la ville de Magog.

Une lettre sera composée par madame la présidente et soumise à l'adoption par courriel.

14. Question du public

Nil

15. VARIA

a. Fête d'Halloween

Un parent considère que plusieurs élèves ont été déçus de ne pas se déguiser. Il se demande quelles sont les raisons de ce choix qui lui semble fait pour la première fois. Il est demandé de porter un souci à la clarté des communications générales et aux réponses aux parents. Il considère important que la prochaine fois il y ait plus de précisions sur les raisons.

Monsieur le directeur mentionne qu'il aurait aimé que la question lui ait été acheminée à l'avance. Il mentionne que la mission première de l'école est d'éduquer. Il informe le conseil d'établissement que d'autres écoles de notre centre de service scolaire ont procédé de la même façon que notre école. Une enseignante précise que la décision de ne pas se costumer si l'Halloween n'est pas un jour de semaine n'est pas nouvelle, mais a un historique de plusieurs années. La situation avait fait l'objet de discussions parmi le personnel enseignant et la décision prise dans les meilleures intentions.

Madame la présidente ajoute qu'elle comprend les considérations du personnel, mais appuie l'idée de réfléchir à la démarche de communication.



**Procès-verbal
de la 2^e réunion ordinaire
du conseil d'établissement 2020-2021
de l'École Brassard/Saint-Patrice**

No de la résolution
ou annotation

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h58.

CÉ # 2020-11-007

➤ **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(signature)
La présidente d'assemblée

(signature)
Le directeur